

AVIS



Contrôle pour la COVID-19

VEUILLEZ NE PAS ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT SANS D'ABORD RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

1. Présentez-vous l'un des symptômes suivants :

- Fièvre ou sensation de fièvre
- Mal de gorge
- Mal de tête
- Écoulement nasal
- Nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
- Fatigue nouvellement apparue ou douleurs musculaires
- Diarrhée
- Perte de goût ou de l'odorat
- Chez les enfants, taches mauves sur les doigts ou les orteils

Si vous avez répondu **OUI et que vous n'avez qu'un seul symptôme**, vous pouvez appeler le 811 pour discuter des tests de dépistage de la COVID-19, mais vous n'avez pas besoin de vous isoler. Par mesure de précaution, veuillez vous surveiller en cas d'apparition d'autres symptômes.

Si vous avez répondu **OUI et que vous présentez au moins deux de ces symptômes**, isolez-vous à la maison et appelez le 811.

2. Si vous avez répondu **OUI à l'une des questions ci-dessous**, vous devez rester chez vous et vous isoler pendant 14 jours.

- a) Avez-vous eu des contacts étroits avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 derniers jours?
- b) Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19 dans les 14 derniers jours?
- c) Êtes-vous revenu d'un voyage à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse dans les 14 derniers jours (Si, pour des raisons professionnelles, vous n'avez pas besoin de vous isoler à votre retour, mais devriez vous surveiller pour l'apparition de symptômes)?
- d) Le personnel de la Santé publique vous a-t-il informé que vous avez peut-être été exposé à la COVID-19?

Suivez les recommandations de la Santé publique si vous attendez les résultats d'un test de dépistage de la COVID-19 ou si vous avez reçu l'ordre de vous isoler. Si vous présentez des symptômes, veuillez vous reporter au lien d'auto-évaluation qui se trouve sur la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.